

Parc de départ : sur CD 106

Parc d'arrivée : sur le VO 9

ARTICLE 6.2P ROUTE DE COURSE

Accès par CD 106.

ARTICLE 6.3P FILE DE DEPART

File de départ : Sur CD 106

ARTICLE 6.4P SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6.5P PARC CONCURRENTS

Terre-plein de Combrias.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6P PARC FERME D'ARRIVEE

Parc fermé d'arrivée obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

ARTICLE 6.7P TABLEAUX D'AFFICHAGE

Pendant les vérifications, place Charles de GAULLE à AMBERT.

Pendant le déroulement de l'épreuve, l'affichage des résultats et le délai de réclamation est situé sur la ligne de départ.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1P ESSAIS

Les essais chronométrés se dérouleront le 25 AVRIL 2010 de 9 heures à 12 heures.

ARTICLE 7.2P COURSE

Course à partir de 14 h (2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course).

ARTICLE 7.3P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé d'arrivée situé au départ et seront établis de la façon suivante :

- ⊗ 1 classement général
- ⊗ 1 classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants FC+FE2000, N+FN, A+FA, D/E+FR+F3, C3+CM+CN)
- ⊗ 1 classement par classe
- ⊗ 1 classement féminin

ARTICLE 10P PRIX

ARTICLE 10.2P PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé par des coupes.

Classement SCRATCH

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
280 €	220 €	160 €	100 €	50 €

GROUPE

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
+ de 11 partants	120 €	90 €	50 €	
6 à 11 partants	120 €	75 €		
2 à 5 partants	75 €			

CLASSE

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
+ de 11 partants	170 €	125 €	95 €	60 €	40 €
9 à 11 partants	170 €	105 €	65 €	50 €	
6 à 8 partants	170 €	85 €	60 €		
4 à 5 partants	170 €	75 €			
2 à 3 partants	170 €				
1 partant	85 €				

FEMININ: 1^{ère} 85 € + 1 coupe

Prix cumulables

ARTICLE 10.3P COUPES

Coupes non cumulables.

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix.

ARTICLE 10.4P REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le dimanche 25 AVRIL 2010 à la maison de jeunes à AMBERT à 20 heures.

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
LIVRADOIS FOREZ
BP 11 - 63600 AMBERT**

25 AVRIL 2010

**39^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE
LIVRADOIS FOREZ
Coupe de France de la Montagne**



J.-E. TACHON

42, avenue Emmanuel-Chabrier
63600 AMBERT

☎ 04.73.82.05.28

TOUTES ASSURANCES



L'Association sportive automobile LIVRADOIS-FOREZ organise, le 25 avril 2010, avec le concours de ses écuries, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

39° COURSE DE COTE REGIONALE LIVRADOIS-FOREZ Coupe de France de la Montagne

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la Montagne, le challenge du Comité d'Auvergne du Sport Automobile, le challenge de l' A.S.A Livradois-Forez et le challenge « SANSAC ».
Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro : 6/R/CC en date du 17/01/10, enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 40 en date du 21/01/10.

ARTICLE 1.P ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1P OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs :	Mme Catherine PASTOREK	lic n° 15145
Collège des commissaires sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND	lic n° 16382
	Mr Etienne GARDETTE	lic n° 8272
Directeur de course :	Mr Christian SIGNORET	lic n° 2880
Directeur de course adjoint :	Mr Christophe ARSAC	lic n° 3591
	Mme Nathalie SAGNARD	lic n° 137637
	Mr Thierry DUPECHER	lic n° 3564
Docteur	Mr Jean-Christophe JOURDY	lic n° 163230
Commissaire technique responsable :	Mr Serge PEGOLOTTI	lic n° 6047
	Mr André BOIVIN	lic n° 3572
	Mr Dominique MONNIER	lic n° 55260
Chargé des relations avec les concurrents :	Mr Bernard ALLEMAND	lic n° 16380
	Mr François CHASSAGNOL	lic n° 15142
Chargé des commissaires de route du comité d'Auvergne et de la mise en place :	Mr René LAMY	lic n° 23111
	Mr Emeric PASCAL	lic n° 37568
	Mr Fabien COSTE	lic n° 132206
	Mr PUCHAT Alain	lic n° 183286
Chronométrateurs :	Mme Chantal RIX	lic n° 23112
	Mr André RIX	lic n° 23113
	Mr Eric MATHEVON	lic n° 12403
	Mr François DALMAS	lic n° 25530
Secrétaire générale du meeting	Mme Evelyne VIALATTE	lic n° 53143
	Mme Lorence PUCHAT	lic n° 183287

ARTICLE 1.2P HORAIRES

Clôture des engagements : le mardi 20 AVRIL 2010 à 24 heures
Publication de la liste des engagés le jeudi 22 avril 2010
Vérifications administratives le dimanche 25 AVRIL 2010 Maison des Jeunes à AMBERT.
Vérifications techniques le dimanche 25 AVRIL 2010 place Charles de GAULLE à AMBERT.
1ère réunion du collège des commissaires sportifs le dimanche 25 AVRIL 2010 place Charles de GAULLE à AMBERT.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 25 AVRIL 2010 à 11 heures.
Parc de départ terre-plein de Combrias.
Essais chronométrés le dimanche 25 AVRIL 2010 de 9 heures à 12 heures.
Briefing des pilotes le dimanche 25 AVRIL 2010 à 12 heures 15.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 25 AVRIL 2010 à 12 heures 30.
Course : 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur à partir de 14 heures.
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course.
Les concurrents en seront informés par affichage.
Affichage des résultats provisoires le dimanche 25 AVRIL 2010 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sur la ligne de départ.
Remise des prix, maison des jeunes à AMBERT le dimanche 25 AVRIL 2010 à 20 heures.

ARTICLE 1.3P VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives auront lieu Maison des Jeunes à AMBERT de 7h30 à 10h30.
Les vérifications techniques auront lieu place Charles de GAULLE à AMBERT de 7h45 à 10 h 45.
Les vérifications nécessitant un démontage : additif ultérieur
Taux horaire de la main d'œuvre 45 € TTC.
Les concurrents devront présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leurs voitures.

ARTICLE 2.P ASSURANCES

Conforme au FA spéciale montagne.

ARTICLES 3.P CONCURRENTS ADMIS

ARTICLE 3.1P ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
A.S.A LIVRADOIS-FOREZ
BP 11
63600 AMBERT

MATHEVON Eric ou VIALATTE Evelyne
La Roche
63600 AMBERT
Tél. 04.73.82.61.78 fax 04.73.82.92.41

Jusqu'au mardi 20 AVRIL 2010 à 24 heures.
Les frais de participation sont fixés à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement ramené à 160 € pour les licenciés de l' A.S.A.L.F.
Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1P VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90. La répartition dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante.

N/FN 1	Jusqu'à 1 400 cm3	A/FA 1	Jusqu'à 1 400 cm3
N/FN 2	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA 2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN 3	+ de 1600 à 2000 cm3	A/FA 3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/FN 4	+ de 2000 cm3	A/FA 4	+ de 2000

F 2000.1	Jusqu'à 1400 cm3	F/C 1	Jusqu'à 1300 cm3
F 2000.2	+ de 1400 à 1600 cm3	F/C 2	+ de 1300 à 1600 cm3
F 2000.3	+ de 1600 à 2000 cm3	F/C 3	+ de 1600 à 2000 cm3
		F/C 4	+ 2000 cm3

CMI / CM2	0 à 1003 cm3	GT1	Jusqu'à 2000 cm3
C3 1 / CN1	Jusqu'à 1600 cm3	GT2	+ 2000 cm3
C3 2 / CN2	De 1600 à 2000 cm3	Z	

D/E 1	Jusqu'à 1300 cm3 + Formule CAMPUS
D/E 2	+ de 1300 à 1605 cm3
D/E 3	Formule FORD + Formule RENAULT + F3B

ARTICLE 4.2P CARBURANT PNEUMATIQUES EQUIPEMENT

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 4.2.7P ECHAPPEMENT

Voir réglementation générale de la montagne

ARTICLE 4.3P NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1P PARCOURS

La course de côte régionale LIVRADOIS-FOREZ aura lieu sur le CD106 (950 mètres) et le VO 9 (250 mètres)

La course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

Départ : sur CD 106 à la hauteur du poteau téléphonique, 30 mètres environ avant le chemin de Daragon, au croisement prendre à droite direction le Mareynat.

Arrivée : 200 mètres après le croisement, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

Pente moyenne 2 %

Longueur du parcours 1200 mètres.

Modalité de retour au départ : par la route de course